

TRANSPORTS ■ Sa mise en concession fait partie des projets prioritaires préconisés par la commission Duron

L'A154 sortirait de terre d'ici 5 à 9 ans

Le projet d'autoroute A154 n'a jamais semblé aussi près de se concrétiser. La commission Duron, chargée par la ministre des Transports de fixer des priorités en matière d'infrastructures, préconise une mise en concession de l'axe à l'horizon 2023-2027.

À PARIS

Sébastien Couratin

sebastien.couratin@centrefrance.com

Sur le plan symbolique, la décision de la commission Duron s'apparente presque au coulage du premier enrobé d'une autoroute A154 dont l'avenir n'a jamais semblé aussi tangible.

Installé par Elisabeth Borne, ministre des Transports, pour fixer des priorités et formuler des propositions de financement en matière de grands projets routiers, ferroviaires, maritimes et fluviaux, ce conseil d'orientation des infrastructures a rendu sa copie à la ministre, hier matin, au ministère de la Transition écologique et solidaire, à Paris.

Soutenu financièrement et placé sur le haut de la pile

Parmi les projets retenus, l'instance préconise de poursuivre « les études et procédures » en vue de l'aménagement à 2x2 voies et la mise en concession autoroutière de la RN154, à l'horizon 2023-2027, sur la portion comprise entre Nonancourt (Eure) et Allaines.



PROJECTION. D'ici 5 à 9 ans, ce tronçon de la RN154, quelque part entre Chartres et Dreux, sera potentiellement une autoroute.

PHOTO : QUENTIN REIX

Sur ce tronçon d'environ 80 km, le conseil d'orientation des infrastructures recommande d'intégrer dans la concession les sections déjà aménagées à 2x2 voies et de créer des déviations, sur de nouveaux tracés, pour les communes de Chartres, Dreux et Nonancourt.

Dans son discours, hier, Philippe Duron, président de la commission, évoque « la nécessité de désenclaver les villes moyennes où le réseau a peu évolué depuis ces dernières années ». Une observation qui s'applique à la congestion du trafic sur l'actuelle RN154, au niveau de Chartres, et sur la RN12, à hauteur de Saint-Rémy-

sur-Avre. Sur une soixantaine de projets retenus, celui de l'A154 apparaît comme l'une des priorités de la commission Duron, qui propose de programmer sa réalisation dans un

délai de 5 à 9 ans, l'un des plus courts proposés au sein du rapport. Le conseil d'orientation, dont la position n'est que consultative, suggère également une participation de l'État, de

l'ordre de 30 millions d'euros, au titre de subvention d'équilibre d'un projet estimé à près d'un milliard d'euros. Dans la proposition de la commission, le calendrier et la do-

Le contournement est de Chartres préféré au passage à l'ouest

Dans le rapport de la commission d'enquête sur le projet d'autoroute A154, rendu en mars 2017, les trois commissaires enquêteurs ont émis une réserve de taille sur le tracé préférentiel : ils évoquent la nécessité de reconsidérer le contournement est de Chartres et d'envisager plutôt un fuseau de passage à l'ouest, au niveau de Fontenay-sur-Eure et Luisant. Selon Gérard Cornu (LR), sénateur d'Eure-et-Loir, la commission Duron, dont il est également membre, aurait balayé cette préconisation : « L'hypothèse du contournement ouest a été évoquée. Il en

ressort que le coût est plus élevé et qu'il ne résout pas les problèmes de trafic. Il faudrait également prévoir des voies de substitution, qui n'existent pas aujourd'hui, sauf à engorger l'agglomération. Le projet que la commission valide, c'est celui du contournement par l'est. » Une décision qui sonne comme une victoire pour Chartres Métropole. En mai, le Conseil communautaire avait voté une motion afin de protester contre ce « changement d'aiguillage ». Depuis, le Gouvernement a changé et les conclusions de la commission d'enquête n'ont, semble-t-il, pas pesé dans la décision.

tation de l'État ne varient pas, quel que soit le scénario retenu, parmi les trois modèles de financement envisagés pour l'ensemble des 69 projets.

Arbitrage ministériel à la fin du mois

Ces deux signaux - calendrier très court et engagement de l'État à la clef - accèdent l'hypothèse d'un projet autoroutier qui dépasserait le stade de la simple option, lorsque la ministre des Transports rendra ses arbitrages, à la fin du mois.

Des arbitrages qui serviront de base à l'élaboration d'une loi d'orientation sur les mobilités, présentée en avril, et examinée par le Parlement avant l'été. ■

Lire aussi en page 35

INFO PLUS

Coulisses. La commission Duron a découvert le tracé préférentiel de l'A154, entre Dreux et Chartres, lors d'une visite, le 17 janvier. Un déplacement qui aurait achevé de convaincre le conseil d'orientation des infrastructures de placer la mise en concession de l'axe en haut de la pile des projets prioritaires. Le sénateur eurélien Gérard Cornu (LR), membre de la commission, est pour beaucoup dans l'organisation de cette visite : « Pour ce déplacement, l'A154 était en ballottage avec le projet de contournement de Bordeaux. J'ai poussé pour qu'on se déplace en Eure-et-Loir. Il était important de montrer qu'on ne va pas que dans les grandes métropoles. »

ET MAINTENANT

Avant le 1^{er} juin

Selon Gérard Cornu, sénateur d'Eure-et-Loir et membre de la commission Duron, la déclaration d'utilité publique du projet d'A154 devrait être actée, par décret, avant le 1^{er} juin, après le vote du Parlement.

Juillet-décembre 2018

Si la mise en concession est validée, la procédure d'appel d'offres sera lancée pour désigner le futur concessionnaire.

2019-2023

Si la procédure suit un cours normal, le concessionnaire retenu disposera de deux à trois ans pour réaliser les études nécessaires, acquérir les réserves foncières et programmer les travaux, après une phase de fouilles archéologiques préventives.

Voici les cinq arguments qui ont fait la différence

Gérard Cornu (LR), sénateur d'Eure-et-Loir et membre du conseil d'orientation des infrastructures, en sa qualité de vice-président de la commission des Transports, au Sénat, était présent, hier, au ministère, pour remettre le rapport à la ministre des Transports.

Le parlementaire, qui défend le projet, revient sur les arguments qui ont convaincu la commission de retenir le projet d'A154 et de le classer parmi les programmes prioritaires.

1 Sécurité. « Savoir que l'A154 est retenue est pour moi un motif de soulagement plus que de triomphe. En ce moment, je pense surtout à ceux qui ont perdu la vie sur cet axe particulièrement dangereux. La sécurité et



MEMBRES. Philippe Duron, président de la commission, et Gérard Cornu (de gauche à droite), dans les salons du ministère de la Transition écologique et solidaire, à Paris.

la congestion du trafic, au niveau de Chartres et Saint-Rémy-sur-Avre, ont été les deux éléments les plus déterminants de notre choix. »

« Je pense surtout à ceux qui ont perdu la vie sur cet axe »

2 Impact financier. « Il faut se faire une raison. Il est impossible de financer un tel projet sur les seuls crédits de l'État. La mise en concession est la seule solution et cette prise de conscience a joué sur notre décision. »

3 Développement économique. « La dimension

du développement économique de Chartres et Dreux, grâce à l'attractivité d'une desserte autoroutière, a également joué. »

4 Aménagement du territoire. « La réalisation de ce tronçon achève également le grand axe de circulation routière, qui relie Calais à Barcelone, via l'A6 et Lyon. Le choix de l'A154 est aussi celui de l'aménagement du territoire à l'échelon national. »

5 Attente. « La commission a également pris en considération l'attente de la population, impactée par les problèmes de circulation. Elle a aussi été sensible au fait que les élus se sont investis en faveur du projet, notamment à travers des acquisitions foncières. » ■